



**DEL2024\_003**

**Portant sur la mise à jour du tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 29/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres votants : 8

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE ( <i>Maire</i> )	x			
Xavier ANQUETIN ( <i>1<sup>er</sup> adjoint</i> )				x
Régine LECHIEN ( <i>2<sup>sd</sup> adjoint</i> )			x	
François-Régis TARDY ( <i>3<sup>ème</sup> adjoint</i> )	x			
Gaël GUADEBOIS ( <i>4<sup>ème</sup> adjoint</i> )	x			
Patrick DUEDAL ( <i>Conseiller</i> )	x			
Nina DHOOGÉ ( <i>Conseiller</i> )	x			
Grégoire FLANDIN ( <i>Conseiller</i> )	x			
Magali LEMAIRE ( <i>Conseiller</i> )	x			
Philippe MANCINI-HEITZELER ( <i>Conseiller</i> )		x		
Jérémy NICOLAS ( <i>Conseiller</i> )			x	
Véronique LETERER ( <i>Conseiller</i> )			x	
Thierry GAUGUET ( <i>Conseiller</i> )		x		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

## EXPOSE

Suite à la réussite au concours d'ATSEM de Madame Edith DUTERTRE et à l'ouverture du poste d'ATSEM, le tableau des effectifs doit être mis à jour.

**Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la création d'un poste d'ATSEM,

Sur proposition de Monsieur Fabrice LEPINTE, Maire,



DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE GOUSSONVILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à effet du 1<sup>er</sup> avril 2024 d'effectuer la mise à jour suivante du tableau des effectifs pour l'emploi d'ATSEM :

Grade ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet : + 1

DIT QUE les dépenses afférentes à la mise à jour du tableau des effectifs sont prévues et inscrites au budget de la collectivité, exercice 2024 et suivants.

Vote POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Fabrice LEPINTE



Le secrétaire de séance  
François-Régis TARDY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 08/03/2024

Publication ou notification du : 08/03/2024

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).*